

## Cabinet AXIENS

---

**Objet:** TR: URGENT - acte 6904P61 2023 A 2686

**De :** sde.lyon <sde.lyon@dgfip.finances.gouv.fr>

**Envoyé :** mardi 8 avril 2025 14:07

**À :** Cabinet AXIENS <contact.lyon@axiens.legal>

**Objet :** Re: URGENT - acte 6904P61 2023 A 2686

Bonjour,

Tout ce que je peux vous confirmer c'est que cette référence correspond bien à l'enregistrement d'un bail entre [REDACTED] et [REDACTED]. Toutefois, je n'ai pas de document à vous adresser. L'acte n'a pas été numérisé.

Cordialement

SDE DE LYON  
CITE ADMINISTRATIVE D ETAT 0118 RUE SERVIENT

69003 LYON 3EME

---

**De :** Cabinet AXIENS [<mailto:contact.lyon@axiens.legal>]

**Envoyé :** mardi 8 avril 2025 à 09:32

**Pour :** [sde.lyon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sde.lyon@dgfip.finances.gouv.fr) <[sde.lyon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sde.lyon@dgfip.finances.gouv.fr)>

**Objet :** URGENT - acte 6904P61 2023 A 2686

Messieurs,

Je poursuis actuellement la vente sur saisie immobilière des lots 60 à 68 de l'ensemble immobilier cadastré section BB n°49 sur Villeurbanne (14, Rue Georges Courteline) appartenant à la [REDACTED] dont l'**adjudication est prévue ce jeudi 10 avril 2025 par devant le juge de l'exécution de Lyon** (placard visé par le greffe en copie).

J'apprends à l'instant que ces biens feraient l'objet d'un bail commercial entre la susnommée et la [REDACTED] en date du 17 janvier 2023 lequel aurait été **enregistré auprès de vos services le 14 février 2023 dossier 2023 6904P61 2023 A n°2686** selon acte ci-joint

Compte tenu de la très piètre qualité du document - qui m'est transmis l'avant veille de la vente alors que personne n'avait évoqué une telle location - sur lequel le tampon de l'enregistrement est à peine lisible et des conditions économiques pour le moins étonnantes **je vous remercie de bien vouloir m'adresser une copie du document détenu en vos services** ou à tout le moins me confirmer la réalité de cet enregistrement et des conditions du bail (date, loyers, durée, biens loués)

**Ces éléments sont en effet indispensables pour l'information des candidats à l'adjudication et doivent faire l'objet d'un dire annexé au cahier des conditions de la vente avant jeudi.**

Vous remerciant par avance de votre diligence et demeurant à votre entière disposition je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes sentiments dévoués